

Ville d'ALÈS

Pôle Développement du Territoire

Révision du PLU

AVIS D'INFORMATION AU PUBLIC

Prescription de la Révision générale du Plan Local d'Urbanisme de la Ville d'Alès pour mise en conformité avec la loi Grenelle II du 12 juillet 2010, la loi ALUR du 24 mars 2014, mise en compatibilité avec le SCOT Pays Cévennes et mise à jour du document d'urbanisme

Par délibération n°14 06 22 en date du 20 octobre 2014 affichée en Mairie d'Alès - Place de l'Hôtel de Ville et son annexe Mairie Prim' - 11 rue Michelet, le Conseil Municipal de la Ville d'Alès a décidé de prescrire la révision du Plan Local d'Urbanisme.

Il est prévu notamment :

- de prescrire la Révision du Plan Local d'Urbanisme approuvé le 24 juin 2013,
- d'approuver les modalités de concertation publique telles que proposées dans la délibération,
- de pouvoir mobiliser la procédure de sursis à statuer prévue par l'article L123 - 6 d et codifiée à l'article L 111-8 du Code de l'Urbanisme sur les demandes d'autorisation concernant des constructions, installations ou opérations qui seraient de nature à compromettre ou à rendre plus onéreuse l'exécution du projet de P.L.U révisé, ou contradictoire avec ses nouveaux objectifs.

Un registre ayant pour objet de recueillir les avis et observations est mis à disposition du public et consultable au Pôle Développement du Territoire sis Mairie Prim' - 11 rue Michelet - 30100 Alès durant la procédure de révision aux jours et heures habituels d'ouverture.

Les observations peuvent être également adressées par courrier à Monsieur le Maire ou être consignées dans le registre précité.

Le dossier de révision du PLU (documents d'étude validés, les actes et les pièces du futur PLU) sera mis à disposition du public au fur et à mesure de son évolution sur le site Internet de la Commune à l'adresse suivante :

<http://www.alescevennes.fr>

Il est également prévu une mobilisation active de la population au moyen de réunions publiques ou de secteurs, d'articles dans le bulletin municipal, etc... avant l'arrêt du projet de PLU par le Conseil Municipal.